

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 44 (1964)
Heft: 3: Liaisons européennes

Rubrik: La vie économique en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie économique en France

Mesures contre la surchauffe

A l'assemblée annuelle de l'Association Suisse des Banquiers qui s'est tenue à Villars-sur-Ollon, M. le Conseiller fédéral Roger Bonvin, chef du Département fédéral des finances, a annoncé que les arrêtés concernant la lutte contre la surchauffe seraient soumis à la votation populaire dans les délais légaux.

En terminant un exposé plein de substance, M. Roger Bonvin a évoqué les modifications envisagées dans le rôle de l'institut d'émission. Paradoxalement, il a émis l'opinion qu'au point de vue de l'économie libre, il s'avère très avantageux de renforcer les moyens d'intervention de la Banque Nationale eu égard à l'évolution de nos finances et de notre économie.

Auparavant, M. Charles de Loës, Président de l'Association Suisse des Banquiers, avait exprimé 3 postulats :
1^o que la Confédération s'abstienne de contrecarrer le resserrement du marché des capitaux, sensible depuis quelques mois, et la hausse du taux de l'intérêt qui en découle;

2^o que les pouvoirs publics doivent à tout prix freiner leurs dépenses exagérées;

3^o qu'il faut prendre des mesures efficaces pour entraîner une sensible régression de la consommation.

Dans cet ordre d'idées, l'encouragement à l'épargne ne doit pas être seulement un sujet de discours.

M. le D^r Alfred Schaefer, Président du Conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses, a résilié son mandat de vice-président de l'Association Suisse des Banquiers. Il a été remplacé par M. le D^r Eberhard Reinhardt, Président de la Direction Générale du Crédit Suisse, alors que M. le D^r Edgar Paltzer, Directeur général de la Société de Banque Suisse, a été désigné comme nouveau trésorier.

Union Suisse du Commerce et de l'Industrie

Lors de l'assemblée du Vorort, son Président M. le D^r h. c. Carl Koechlin a critiqué la Communauté Économique Européenne. Il a souligné que la C.E.E. semble se vouer au protectionnisme, ce que montre de façon évidente l'évolution peu satisfaisante des pourparlers entre la Suisse et la C.E.E.

M. le D^r h. c. Koechlin, démissionnaire comme président du Vorort, a été nommé président d'honneur et remplacé par M. le D^r H. R. Schwarzenbach, président de la Chambre de Commerce de Zurich.

Politique du logement

Le projet d'arrêté fédéral sur le maintien de mesures temporaires en matière de contrôle des prix pour la période 1965-1969 comporte un programme général de retour à la liberté du marché du logement. Entre autres, le contrôle des loyers serait remplacé dès le début de 1965 par le régime de la surveillance, sauf dans les villes de Zurich, Bâle, Genève, Lausanne et les communes suburbaines. D'autre part, l'aide financière de la Confédération visant à encourager la construction d'habitations à caractère social (pour personnes âgées et familles nombreuses) doit être poursuivie jusqu'au moment où le marché locatif dans son ensemble aura retrouvé son équilibre.

On pourrait prévoir également une garantie fédérale pour les hypothèques de rangs inférieurs s'appliquant à des immeubles à caractère social. Enfin, la Confédération pourrait envisager l'octroi de prêts pour pallier la forte contraction du marché des capitaux. Le projet prévoit également d'autres possibilités pour alléger le problème du logement, en particulier la décentralisation de l'habitation.

Routes nationales

En 1963, l'administration fédérale avait estimé le coût total des routes nationales à 12,2 milliards de francs. En juillet 1964, le Conseil fédéral s'est déclaré en faveur du tunnel routier du St-Gothard, dont la construction est urgente (387 millions, non compris dans les 12,2 milliards). Aujourd'hui, les nouvelles estimations tenant compte de réserves modestes pour le renchérissement et du tunnel du St-Gothard, s'élèvent à 14 milliards, sans aucune réserve pour les imprévus. Le problème est la répartition de cet énorme montant par annuités car les cantons ont tendance à vouloir compléter ou édifier rapidement leur réseau routier, étant donné que celui-ci est notoirement insuffisant. Cette situation est préoccupante car il semble que les offices fédéraux pressentent déjà que le chiffre de 14 milliards sera inférieur à la réalité.

Tunnel routier du Splügen

La société qui s'occupe de ce projet vient d'augmenter son capital de 50 à 300 millions de francs. Il est prévu en outre de créer prochainement une S. A. qui aura pour but la construction du tunnel sur territoire suisse. La société d'exploitation sera fondée ultérieurement. Le tunnel aura une longueur de 9,3 km.

Pipe-line Rhin-Limmat

La Société Rhénane de transports par pipe-line S.A. à Bâle a déposé récemment une demande de concession pour le pipe-line Rhin-Limmat. D'une longueur de 70 kilomètres environ, ce pipe-line partira du port rhénan de Muttensz et se terminera à Aegelsee. Sa capacité de transport annuelle sera de 3 millions de tonnes. Le coût de construction est évalué à 27,5 millions, compte non tenu des augmentations de prix qui peuvent se produire pendant l'exécution des travaux.

Exportations horlogères

Pour les 7 premiers mois de 1964, les exportations horlogères ont atteint 862,1 millions de francs (contre 799,5 en 1963) représentant 13,5% du total des exportations suisses. On note une augmentation des exportations à destination des pays européens, l'Italie restant toujours le principal client, suivie de la République fédérale allemande, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la France (28,1 millions) de la Suède et de la Belgique. Les exportations vers les pays de l'Afrique sont en diminution, alors que celles vers l'Asie ont augmenté. Quant aux exportations vers l'Amérique, elles ont atteint 281,8 contre 260,6 millions, les U.S.A. à eux seuls ayant absorbé 150,8 millions de francs, alors que les exportations vers le Canada et le Brésil ont diminué.